



Plate-forme pour le départ de tous les enfants et de tous les adolescents en vacances.

Enfin une proposition de loi pour les vacances des enfants et des jeunes !

Une proposition de loi instaurant une aide annuelle d'un minimum de 200€ sous condition de ressources, pour permettre le départ en vacances d'enfants et d'adolescents vient d'être déposée à l'Assemblée nationale. Cette revendication, défendue depuis deux ans par l'UFCV avec les 58 organisations de la plate-forme, a enfin été entendue.

Cette année encore, en France, près de trois millions d'enfants sont exclus du départ en vacances pour des raisons essentiellement économiques. Les loisirs et les vacances constituent un temps essentiels dans le développement de l'enfant. Les « colos » sont sources d'éducation, de plaisir, de découvertes et de lien social. À ce sujet, Nicolas Sarkozy, Président de la République, affirmait, jeudi 24 juillet, lors d'un déplacement dans un centre de vacances à Batz sur mer « *Sans vous, les enfants ne seraient pas seulement privés de vacances, pire que ça ils n'auraient pas la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et comprendre les autres, de s'insérer.* »

Cette injustice pour ceux qui ne partent pas, est soulignée par la proposition de loi déposée à l'initiative du député de la Loire, Régis Juanico. Il fait référence à l'article 31 de la convention internationale des droits de l'enfant et à la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Ces deux textes stipulent que le « droit au repos et aux loisirs » est un droit fondamental qui permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

C'est à l'État de s'engager pour rendre effectif ce droit. La proposition de loi va dans ce sens en demandant la création d'une aide annuelle d'un montant minimum de 200 euros, sous condition de ressources qui serait directement affecté au financement de séjours organisés par les centres de vacances agréés.

L'UFCV avec les associations de la plate-forme appellent les députés à soutenir cette proposition de loi. Elles restent mobilisées et continueront d'agir pour que devienne effective l'aide au départ en vacances (ADV).